

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2017

N°2017-03-27bis

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54  
Conseillers votants : 48  
Dont pouvoirs : 4

Pour : 48  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an **2017** et le **23 mars** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BERNEUIL** : ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac)  
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHATELLIER Dominique (Barret)  
M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)  
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. BOUTIN Christian, M. BLUTEAU Jacky, M. PETIT Bernard, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MAURICE Jacky, Mme IMBERT Pascale, Mme GENDRINEAU Laurence, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, Mme POIRIER Sylvie.

**N°27bis – Objet : adhésion à l'Agence Technique départementale de la Charente (ATD16) au titre de ses futures missions d'assistance numériques et informatiques et désignation d'un représentant suppléant.**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possible aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Pour ce faire, les statuts de l'ATD16 devraient faire l'objet d'une adaptation, lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'intégrer un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC. L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique de l'ATD16. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Outre son volet numérique et informatique, l'ATD16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC (suite à la liquidation de ce dernier). Les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation etc...) seraient, par conséquent, inchangées.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de la légitimité et de la faisabilité de cette démarche, il convient que les différentes collectivités actuellement adhérentes au SDITEC adhèrent à l'ATD16 au titre de ses futures missions d'assistance numérique et informatique sous réserve de l'occurrence des différents faits évoqués précédemment.

Bien entendu, cet engagement ne sera rendu effectif qu'au terme de la levée des réserves évoquées dans le délibéré ci-après.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Jean-Luc MARRAUD avait été désigné représentant titulaire de la CdC4B à l'ATD16. Dans le cadre des modifications précitées, il convient de désigner également un représentant suppléant.

Après acte de candidature, Madame DUMONTET Jocelyne se propose comme délégué suppléant au sein de l'ATD16.

Les représentants de la CdC4B au sein de l'Agence seraient ainsi les suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-Luc MARRAUD	Jocelyne DUMONTET



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5511-1 ;

**Vu** la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil Départemental de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale ;

**Vu** la délibération n° DAG\_2017\_01\_R03 de l'Assemblée Générale de l'ATD16 en date du 23 Janvier 2017 approuvant le principe d'une coopération organique avec le SDITEC ;

**Vu** la délibération n° DB2017\_1\_8 du Conseil Syndical du SDITEC du 25 Janvier 2017 approuvant la mutualisation de l'Ingénierie Départementale avec l'ATD16 ;

**Vu** les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

**Considérant** l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance numérique et informatique mutualisé à l'échelle départementale ;

**Considérant** le projet de l'ATD16 et du SDITEC d'unifier, au sein de l'ATD16, l'offre d'ingénierie actuellement proposée par les deux entités ;

**Considérant** que les conditions techniques, financières et humaines du service proposé par l'ATD16 seront identiques à celles actuellement proposées par le SDITEC.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré (à l'unanimité-la majorité) :**

- décide d'adhérer à l'ATD16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :
  - de la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD16
  - de la dissolution effective du SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD16
  - du maintien, par l'ATD16, des cotisations et des services actuellement proposés par le SDITEC à ses adhérents, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2017
- précise que cette adhésion sera rendue effective dès que les trois conditions susmentionnées seront réunies ;
- désigne Madame Jocelyne DUMONTET, comme sa représentante suppléante ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : ...2.7.MARS.2017.....  
 Publié ou notifié le : .....2.7.MARS.2017.....  
 Touvérac, le .....2.7.MARS.2017.....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 24 mars 2017  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.



